

## La Conduite Accompagnée

La Conduite Accompagnée permet d'acquérir de l'expérience et de mieux appréhender les dangers de la route. Les conducteurs ayant pratiqué la conduite accompagnée réagissent mieux aux différentes situations de conduite. On leur accorde une meilleure anticipation.

Dès 15 ans, vous pouvez vous inscrire pour d'abord suivre la formation théorique. Le forfait code valable 6 mois permet d'évoluer tranquillement vers une formation adaptée à chaque personne.

Après la formation initiale de 20 heures minimum obligatoire en boîte manuelle ou 13 heures minimum obligatoires en boîte automatique, les accompagnateurs nous suivent durant 2 heures de conduite pour apprécier le niveau de conduite du jeune apprenant.

On se verra ensuite entre 4 à 6 mois, les 1000 premiers kms devront être faits. Nous établirons ensemble un bilan sur l'évolution de la conduite. Ce rdv pédagogique dure 1 heure en conduite et 2 heures en salle, où nous débâterons avec plusieurs familles sur l'efficacité de la conduite accompagnée. Anne-Laure BEDON répondra à vos éventuelles interrogations, et, nous aborderons également des thèmes de Sécurité routière.

Un 2<sup>ème</sup> rdv pédagogique, de la même durée, aura lieu 2 mois avant de passer le permis. D'éventuels conseils seront apportés pour compléter la formation. Quelques heures de conduite seront proposées pour se préparer à l'examen du permis de conduire.

Si vous le souhaitez, un bilan en conduite peut être placé entre les 2 rdv pédagogiques afin de mesurer l'avancée de vos progrès.

Avec vos 3000 kms minimum, vous aurez une meilleure maîtrise du véhicule. Vous aurez acquis de l'assurance grâce aux diverses situations que vous aurez rencontrées.

Vous serez moins angoissés et deviendrez plus avisés sur la route. Ce qui vous permettra de réduire les risques d'accidents après l'obtention du permis.

Un conducteur issu de la formation « conduite accompagnée » a 4 fois moins d'accidents au cours de ses premières années de conduite que les candidats issus des formations traditionnelles.

Choisir la conduite accompagnée c'est augmenter ses chances de réussir l'examen du premier coup. Effectivement le taux de réussite sur un an, à la date du 26/02/2024 est de :

- Est de 65,5% (au 26/02/24) contre 66,4% (en 2022, non publié à ce jour en 2023) avec une formation classique, au niveau national
- Est de 80 % (au 15/01/24) contre 56,8 % ( en 2022, non publié à ce jour en 2023) en conduite accompagnée au sein de l'école de conduite Anne-Laure Auto-Ecole, au niveau national.

La période probatoire est plus courte. Elle passe à 2 ans, contre 3 en permis B direct. Vous obtiendrez 3 points par année passée sans commettre d'infraction.

Vous pourrez également obtenir des avantages tarifaires de la part de certaines compagnies d'assurances. Tel que la surprime de la première année diminuée de 50% et sa suppression si n'avez occasionné aucun accident la deuxième année.

Avec la Conduite Accompagnée, vous allez vous former en Sécurité !

## La Conduite Supervisée

La conduite supervisée est destinée aux personnes majeures. Elle permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

C'est au terme de 20 heures minimum de conduite en boîte manuelle ou 13 heures minimum obligatoires en boîte automatique avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un rendez-vous préalable de 2 heures en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

1000 km minimum à parcourir pour pratiquer et appréhender sereinement les situations de la route.

La conduite supervisée va vous permettre d'acquérir plus d'expériences de conduite et d'approfondir vos acquis.

On se reverra au bout de 3 mois pour apprécier vos connaissances et votre adaptation aux situations.

Lorsque vous vous sentirez prêt, et lorsque votre enseignant de la conduite vous jugera apte à passer l'examen du permis de conduire, vous pourrez vous présenter à l'épreuve.

Alors n'hésitez plus et optez pour une conduite plus sécurisante !